

# COLLATION DES GRADES 2005

## Présentation du professeur Peter Hogg, récipiendaire d'un doctorat honoris causa

Par Jacques Frémont  
Vice-recteur – International et  
responsable des études supérieures

Monsieur le Recteur  
Madame la Provost  
Madame la Doyenne  
Honorables juges en chef et membres de la magistrature  
Distingués invités et chers collègues  
Chers étudiants,

Professeur de droit constitutionnel à la faculté de droit Osgoode Hall Law School de l'université York de Toronto depuis 1970 et doyen de cette faculté jusqu'en 2003, le professeur Hogg est sans contredit le constitutionnaliste canadien le plus connu et le plus respecté, tant au Canada qu'à l'étranger.

Il est l'auteur du livre de référence en droit constitutionnel canadien, *Constitutional Law of Canada*. Depuis sa parution initiale en 1977, cet ouvrage est en quelque sorte devenu la bible non seulement des étudiants et professeurs de droit du Canada mais aussi des praticiens du droit et des juges. Il s'agit du livre le plus fréquemment cité par la Cour suprême du Canada qui y réfère deux fois plus souvent que n'importe quel autre ouvrage de doctrine. Son influence se fait sentir bien au-delà des frontières canadiennes puisqu'il a été cité par les tribunaux au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Israël et en Afrique du Sud; il a même été cité à plus de 80 reprises par la Cour constitutionnelle de ce dernier pays!

Cet ouvrage se distingue particulièrement par la clarté et l'intelligence de son exposé du droit positif, en proposant des analyses fines et complexes même si le domaine du droit constitutionnel est un des plus difficiles et confus du droit. Professor Hogg's analysis is always systematic and brilliant. He is able to take sides in the various constitutional and doctrinal debates with all the subtlety and nuances required. He will also, from time to time, refer to comparative constitutional law aspects as well as to theoretical elements in order to enrich his studies. His book is undoubtedly a first rate doctrinal *opus* as well as a model of the best scholarship Canada has ever produced in the field of public law.

Il convient évidemment de préciser que l'œuvre de Peter Hogg ne s'arrête pas à ce magnifique ouvrage, quoique celui-ci marque indiscutablement sa production scientifique. L'examen de son curriculum vitae témoigne d'une riche production qui comprend trois livres majeurs, dont son livre *Liability of the Crown* qui en est à sa troisième édition et qui, lui aussi, constitue le traité définitif sur la délicate question de la responsabilité de l'État en Common law. On compte par ailleurs à son crédit une centaine d'articles portant sur différents aspects du droit constitutionnel canadien; la liste est d'autant plus fascinante lorsque l'on constate que le professeur Hogg a ainsi accompagné intellectuellement, ces 35 dernières années au Canada, tous les débats et tous les litiges constitutionnels. Il est aussi l'auteur d'une quinzaine d'articles portant sur le droit privé (en contrats et en fiducie) et de quelques articles qui traitent de l'éducation juridique.

Le professeur Hogg ne s'est cependant pas contenté, comme d'autres, de se confiner dans sa tour d'ivoire. Au contraire, il a toujours été présent sur toutes les scènes, faisant ainsi rayonner sa science et le droit constitutionnel notamment dans les médias, au sien des communautés juridiques canadiennes et étrangères. Il a aussi participé autrement à la fabrication du droit constitutionnel à titre de plaideur

dans une douzaine de causes. Son expertise a par ailleurs été régulièrement recherchée par les parlements et assemblées législatives du Canada.

Peter Hogg a aussi, il convient de le noter, pris la peine de s'impliquer dans l'administration de sa faculté en acceptant la charge de doyen, de 1998 à 2003. À l'occasion de son mandat de doyen, il faut préciser que les liens d'amitié qui lient nos facultés depuis de nombreuses années ont été maintenus et développés, permettant notamment la circulation de plusieurs étudiants et, à l'occasion, de collègues.

On a more personal note, I would like to stress, if I may, not only the great scholar but also the great person, the professor available to his students, the dean with an extended vision for his law school, the colleague for his willingness to share with much simplicity the depth of his scientific knowledge, all this, if I may add, with the utmost respect for all and a proverbial modesty. In all these respects, Peter Hogg is undoubtedly a model for all law professors in Canada.

En honorant Peter Hogg, l'Université de Montréal choisit en quelque sorte d'honorer l'universitaire anglophone le plus en vue en droit au Canada et certainement un des plus respectés. À travers lui, nous soulignons une fois encore les liens entre Osgoode Hall Law School et notre faculté ainsi que la carrière remarquable d'un *scholar* dans tous les sens du mot et, en même temps, d'un gentleman.

Monsieur le Recteur, je vous prie de bien vouloir décerner un doctorat *honoris causa* à Monsieur le professeur Peter HOGG.

Montréal, le 6 octobre 2005